



Que faire après un décès

Par **hurez dominique**, le **07/12/2016** à **10:24**

Bonjour,

Mon compagnon vient de décéder, nous n'étions ni mariés ni pacsés, nous avons un fils de 19 ans. Nous avons acheté la maison ensemble en 2005, un prêt a été accordé. A la suite de soucis financiers, nous avons un plan de surendettement que depuis février 2016 que je ne rembourse plus je n'ai, comme ressources, que l' ASS 500 € mensuels. Que faire ?

Je n'ai pas d'argent pour aller voir un notaire, je ne sais pas ce que nous allons devenir, mon fils est étudiant.

Merci pour vos conseils.

Par **Visiteur**, le **07/12/2016** à **13:25**

Bonjour,

votre pret a t'il une assurance décès ? (re)lisez le dans un premier temps.

Par **hurez dominique**, le **07/12/2016** à **15:25**

bonjour apparemment oui Monsieur avait 70 % et moi 30% en tant que co-emprunteur à régler